

Fréquence du faible revenu au Nouveau-Brunswick

Dans le présent rapport, la [mesure de faible revenu après impôt \(MFR-Apl\)](#) est utilisée pour classer les personnes selon leur situation de revenu. Le concept qui sous-tend la MFR-Apl est le suivant : un ménage est en situation de faible revenu si son revenu représente moins de la moitié du revenu médian de tous les ménages. En 2015, une personne vivant seule était considérée comme ayant un faible revenu si leur revenu après impôt était inférieur à 22 133 \$, tandis qu'une personne vivant dans un ménage de quatre personnes était considérée comme ayant un faible revenu si le revenu après impôt du ménage était inférieur à 44 266 \$.

- Le taux de faible revenu est demeuré relativement stable de 2005 à 2015. En 2015, 123 820 Néo-Brunswickois, ou 17,1 % de la population, touchaient un faible revenu. Ce taux est semblable à celui de 2005 (17,2 %).
- En 2015, un pourcentage légèrement plus élevé d'enfants âgés de 18 ans ou moins vivaient dans un ménage à faible revenu comparativement à 2005, le taux ayant légèrement augmenté pour passer de 22,0 % à 22,2 %. Le taux de faible revenu chez la population du Nouveau-Brunswick en âge de travailler a diminué, passant de 15,8 % en 2005 à 14,7 % en 2015, tandis que le pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus est passé de 17,0 % à 20,2 % au cours de la décennie.
- À l'échelle nationale, le pourcentage de la population à faible revenu s'est élevé légèrement pour passer de 14,0 % en 2005 à 14,2 % en 2015.
- Bien que la fréquence du faible revenu ait baissé dans la plupart des provinces entre 2005 et 2015, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et la Colombie-Britannique ont vu leur taux monter. Après la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick affichait la fréquence du faible revenu le plus élevé du pays en 2015.

